

COMMUNE DE ST SAUVEUR

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES

Phénomènes Torrentiels

3 1 MAR. 2014

PLAN DE ZONAGE

Pour le Préfet, Le Secrétaire Général DTION-G 3098

Cumbs

Gérard GAVORY

Echelle: 1/5 000

PRESCRIPTION DU PPR : 17 Octobre 2002

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 0 1 DEC. 2012

ENQUETE DU : 1.5 JAN. 2013 AU 1.5 FEV. 2010

APPROBATION DU PPR : 3 1 MARS 2014

Direction départementale des Territoires et de la Mer Service eaux risques

Alpes - Maritimes

Légende				
	Périmètre réglementé du PPR			
Limite de la commune				
Dispositions spécifiques du réglement				
	Zone rouge	R	Aléa de phénomènes torrentiels	
	Zone bleue	Т		

DDTM Janvier 2012 : pour le fond cadastral RTM-06 2012 : pour les données

